



# MARCHÉ DE LA FORGE ET DES ARTISANS DU FER

**Dimanche 20 septembre 2026**

**ARTHEZ D'ASSON**

---

## ***INVITATION***

---

**Objectif** : Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, l'Association Fer & Savoir Faire organise une rencontre autour de la Forge et de son histoire avec des animations centrées sur la fabrication et la mise en œuvre du fer et de l'acier.

Cet événement se présente sous la forme d'un marché d'Artisans et d'Artistes, ponctué de démonstrations sur le travail du fer.

Il se tiendra à ARTHEZ D'ASSON, sur la place de la Mairie et son parking attenant

**Conditions pratiques** :

La participation est ouverte aux artisans façonnant des outils ou des objets métalliques ferreux, aux commerçants, et aux artistes mettant en œuvre du métal neuf ou recyclé.

Installation en extérieur, abri éventuel à prévoir par vos soins

Surface allouée : environ 10/15m<sup>2</sup>, sol en gravier

Accès à l'énergie électrique possible sur demande (puissance limitée)

Participation financière : gratuit (une adhésion à F&SF serait appréciée).

**Un parking gratuit est mis à disposition des exposants (stade, école, champ à proximité)**

**Inscription : sur le bulletin joint à renvoyer à « Fer et Savoir Faire, Mairie d'Arthez d'Asson 64800 ARTHEZ D'ASSON et/ou par Mail à : [denis.fleche@gmail.com](mailto:denis.fleche@gmail.com)**

**Les places sont en nombre limité et nous vous confirmerons votre inscription par retour. Sans retour écrit (mail), la participation ne sera pas prise en compte.**

**La date limite de dépôt des demandes d'inscription est fixée au **30 juin 2026**.**

**Déroulement :**

**Sur la journée du dimanche 20 septembre. Ouverture au public de 9h00 à 18h00.**

**Arrivée des Exposants : entre 7h00 et 8h30. Pas de départ avant 17h00.**

**Libération des emplacements pour 18H00.**

**Règlement :**

**L'inscription et la participation à l'évènement sont soumises à l'acceptation totale et sans réserve de ce règlement.**

**Les emplacements sont situés à l'extérieur. Chacun est tenu d'apporter son matériel et de veiller à sa sécurité (dérouleur, rallonge électrique, multiprises, barnum, étal, ...)**

**Les règles d'attribution sont fixées par l'Association pour le bien de tous. Il est impératif de respecter la surface et l'emplacement alloué.**

**L'espace doit être rendu propre, sans dégradation et sans détritrus (papiers, emballages, cartons, gobelets, bouteilles, mégots, ....)**

**L'emplacement ne peut en aucun cas être vendu, cédé, prêté, loué ou sous-loué en tout ou partie à un tiers sous peine de retrait immédiat de l'autorisation**

**Il est interdit d'exercer d'autres commerces que celui pour lequel l'autorisation a été attribuée.**

### **Responsabilité :**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage sur les matériels et articles exposés.

Une attestation d'assurance Responsabilité Civile est obligatoire.

Le comité d'organisation se désengage de toute responsabilité quant au non-respect du droit du travail.

L'Association se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas les règles ci-dessus, ou faisant preuve d'un comportement inadapté (violence, bruits, musiques exagérées, .....)

L'Association se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire, en informant préalablement les participants.

### **Inscription :**

La fiche d'inscription doit être remplie par la personne habilitée à représenter la société exposante ou la personne physique exposant en son nom propre.

La demande d'inscription doit être accompagnée :

- De l'extrait K-bis ou du numéro SIRET pour les professionnels
- De l'attestation de responsabilité civile de la compagnie d'assurance de l'année en cours
- De l'attestation sur l'honneur pour les particuliers

Une fiche registre des exposants sera tenue par le comité d'organisation et devra être signée par l'exposant à son arrivée et avant son installation.

### **Engagement de l'exposant :**

L'exposant ne peut pas faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des tiers ou des produits ou des services autres que ceux décrits dans sa démarche d'inscription.

Il ne peut céder ou louer une partie ou totalité de son stand.

En cas de dégradation, la remise en état sera facturée.

**Assurance et responsabilité :**

Les associations organisatrices de l'évènement ne couvrent aucun risque concernant les exposants.

En cas d'intempéries (orage, vent violent, ...) les organisateurs se réservent le droit d'annuler le marché et ses activités connexes.

**Renseignements** : Mr Denis FLECHE [denis.fleche@gmail.com](mailto:denis.fleche@gmail.com) Tel 06 14 68 04 89

ou sur [info@feretsavoirfaire.org](mailto:info@feretsavoirfaire.org)

